

Itinéraire de découverte du Marais Vernier (5,4 km)

Le Marais Vernier est un milieu humide de grande valeur écologique et patrimoniale, reconnu nationalement.

Pour valoriser ce patrimoine, la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine a créé un itinéraire de découverte qui permet au promeneur de pénétrer dans le marais, en empruntant les « biens communaux ».

Les travaux ont été achevés en septembre 2008 pour un montant de 63176 €HT et ont reçu le concours du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Recommandations d'usage

Cet itinéraire est exclusivement réservé à la pratique de la randonnée pédestre. Les véhicules motorisés, les cyclistes et les cavaliers ne sont pas autorisés sur les parties privatives de cet itinéraire. Les animaux domestiques sont interdits.

Pour votre sécurité et pour préserver notre environnement et une bonne entente entre promeneurs et autres usagers, merci de :

- prévoir un équipement adapté à votre pratique et à la nature des lieux,
- rester sur l'itinéraire balisé *,
- respecter le milieu naturel et les pratiques agricoles,
- respecter la tranquillité et la propriété privée des riverains,
- ne pas emprunter cet itinéraire pendant les périodes de chasse,
- ne rien jeter, emporter vos déchets ou utiliser les poubelles prévues à cet effet,
- rester vigilant lors des déplacements sur route,
- utiliser les parkings situés à proximité des points de départ,
- signaler au plus tôt à la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine toute difficulté rencontrée sur le parcours (02.32.57.52.02).

En respectant ces règles, vous participerez à notre effort de valorisation du territoire.

**Balisage jaune (FFRP)*

Pour compléter la signalétique habituelle et valoriser cet itinéraire par des informations sur le milieu naturel et le patrimoine culturel et bâti, un topoguide est en cours d'élaboration.

